N°. XCV.

JOURNAL GÉNÉRAL

DE LA COUR ET DE LA VILLE,

CONTENANT tout ce qui est décidé à l'Assemblée Nationale, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, dans les Districts, & les Nouvelles authentiques de la Province, ainsi que des Anecdotes intéressantes.

Du Mardi 22 Décembre 1789.

Détails très circonstanciés du VOL considérable fait au GREFFE CRIMINEL DU CHATELET. — Projet des Voleurs de mettre le feu au Châtelet.

Jeune Parisien tué de deux coups de Fusil, par un Chasseur de la Garde Nationale.

Jeune Fille attaquée par des Brigands sur la route de V........ — Curé de 70 ans, & plusieurs femmes & enfans, massacrés par les Soldats Impériaux. — Le Comte D'ALTON pris par les Paysans, en se sauvant de Namur, &c. &c.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 21 Décembre.

Réclamation de M. l'Abbé Mauri contre le procès-verbal de Samedi derniers. Changemens faits aux

Décrets pris de la derniere Séance.—Adresse de la Ville de Toulon, &c. &c.

M. l'Abbé Mauri a demandé qu'il fût fait mention dans le Procès-verbal de la Séance de samedi, qu'il avoit réclamé la parole à plusieurs reprises & toujours inutilement, pour faire des observations contre le Décret rendu samedi, au sujet de la vente des biens ecclesiastiques. L'Assemblée a déclaré qu'il n'y avoit lieu à cette insertion dans le Procès-verbal.—On a lu ensuite un Procès-verbal de la Municipalité de Toulon, attestant la pleine exécution du Décret de l'Assemblée Nationale pour l'élargissement de M. d'Albert & des autres Officiers de Marine. On a décrété que M. le Président écriroit à cette Municipalité une Lettre d'approbation de sa conduite, de la part de l'Assemblée. — L'Assemblée a lu ensuite & approuvé quelques changemens dans la rédaction des deux Décrets concernant les Finances.

La suite de la Séance à demain.

CHATELET.

Dans la nuit de Dimanche à Lundi, à onze heures & demie du soir, il s'est fait au Châtelet un coup des plus hardis & des plus extraordinaires. Huit ou neuf hommes ont trouvé moyen de pénetrer dans le cabinet du Greffe Criminel, dans la double intention d'y voler les effets déposés, & de soustraire divers

pieces & papiers relatifs à l'instruction de la procédure criminelle des Prisonniers qui y sont détenus pour crime de léze-Nation. Il falloit pour l'exécution de ce projet, une audace que le succès a presque justifié. Ils s'étoient porté à une certaine distance l'un de l'autre, & se faisoient passer les effets volés qui consistoient en argent, diamans, & toutes sortes de bijoux, argenteries & billets de la Caisse, &c. C'est un Archer de Robe-Courte qui les a découverts. Il apperçut une des portes ouvertes, & cria sur le champ aux armes. On est accouru, & heureusement on a arrêté trois de ces malheureux. L'un d'eux a voulu faire résistance, & a menacé le Garde National, qui vouloit l'arrêter, de lui brûler la cervelle en lui portant deux pistolets armés sur la gorge. Le Garde, sans s'effrayer, est sauté sur lui, l'a saisi & désarmé en un instant. On a trouvé sur les trois voleurs arrêtés pour la valeur de plus de 400 000 liv. Les autres ont disparu & ont emporté environ 150,000 liv. tant en argent qu'en autres effets, & grand nombre de papiers très-intéressans, entr'autres tous ceux qui concernent le sieur Agasse, & nécessaires à la conviction des Accusés. Cette derniere circonstance fait soupçonner de nouveaux artifices, & une nouvelle trame de la part des ennemis de la Nation. — L'intention de ces misérables étoit, à ce qu'on assure, de mettre le feu au Greffe, après avoir fait disparoître tout ce qui étoit à leur bienséance. On a trouvé des tas de papiers amoncelés, & disposés de maniere à ne laisser presque

aucun doute ſur l'exécution de cet horrible deſſein. — Ils ſont entrés par la Buvette en ſoulevant une eſpece de porte dérobée. Ils étoient munis de trente-deux fauſſes clefs ou roſſignols, aux moyens deſquels ils ont ouvert la plupart des portes ſans effraction. C'eſt dans la Buvette qu'ils ont été arrêtés. Ce vol fait une grande rumeur dans Paris. On va s'occuper inceſſamment du jugement des trois voleurs, & des moyens de remonter à la vraie cauſe & à la découverte des moteurs ſecrets de cet étrange évenement.

CHATEAU DES TUILERIES.

Avant hier, à la Garde montante, lorſque la Troupe fut rendue dans les Salles du Château, les Officiers firent mettre les baguettes dans les canons des fuſils, pour voir ſi, par haſard, il y en avoit de chargés, & afin de prévenir les accidens, par cette ſage, quoique tardive, précaution.

Remarque.

Il eſt arrivé pluſieurs fois que les patrouilles de nuit ont cherché vainement les Sentinelles à leur poſte ; mais on les trouvoit au Corps-de-Garde, prenant un petit air de feu.

Un ſeul jour ne fait pas, d'un frileur Citoyen,
Un Soldat vigoureux, par-tout ſe trouvant bien.

VARIÉTÉS.

Le nommé Pierre Visy, âgé d'environ vingt-quatre à vingt-six ans, sortoit, avant-hier matin, sur les sept heures & demie, de l'Allée de la maison de Madame Poupart, Fauxbourg du Temple, lorsqu'il fut arrêté par deux chasseurs de la Garde Nationale, qui lui demanderent brusquement de leur indiquer le magasin d'eau-de-vie qui étoit dans la maison. Il leur répondit qu'il ne savoit ce qu'ils vouloient dire, & qu'il n'en connoissoit point. Les Gardes insisterent & le firent rentrer brutalement dans la maison. Une femme qui étoit à une croisée, indignée du procédé des Chasseurs, jetta de la fenêtre un gros pot à beurre, qui, heureusement, ne les atteignit pas. Le jeune homme prit alors un manche à balai, & se mit en devoir de fondre sur les Chasseurs; il commença à leur jetter son bâton à travers les jambes. Mais ayant eu l'imprudence de vouloir le ramasser, l'un des Chasseurs prit l'instant qu'il se relevoit pour lui lâcher un coup de fusil, qui lui fracassa le bras. Ce premier coup ne l'ayant pas terrassé, il en reçut bientôt un second qui l'atteignit à la bouche, & lui ressortit par la nuque. Alors survint un renfort de Chasseurs escorté de nombre de Commis, qui firent, dans toute la maison, des perquisitions bien inutiles, puisqu'ils ne trouverent, pour toute capture, que deux barrils de vin. Le Châtelet a fait bientôt après une descente pour prendre connoissance du fait. A cette visite ont succédé de fortes & nombreuses patrouilles. La

garde du quartier a été renforcée. On a même amené du canon à la caserne, & l'on s'est mis en état de défense en cas de rumeur de la part du Peuple.

Le Comte d'Alton, en se retirant, a fait piller plusieurs maisons à Yxellas. Les soldats ont tué le Curé, vieillard de plus de 70 ans. Ils ont massacré les femmes & les enfans, incendié les maisons, & commis plusieurs autres abominations. On assure qu'enfin il va expier tant de barbarie & d'atrocités. Il s'étoit, dit-on, refugié à Namur, &, s'apperçevant qu'il n'y étoit pas en sûreté, il a voulu s'évader secrettement. Il est, à la vérité, sorti de la Ville sans obstacles; mais il a bientôt été attrapé par les paysans qui, après lui avoir lié les mains derriere le dos, l'ont ramené en triomphe dans le prochain village. On attend avec impatience des nouvelles ultérieures.

« Il vient de s'opérer une révolution dans la Planette de *Mercure. MM. de Marmontel & de la Harpe*, anciens Souverains de ce Soleil encroûté, ont été remis sur le trône par les bons offices de M. *Panckoucke*, qui leur a donné pour premiers Ministres *MM. Imbert & de Champfort*; cependant, que *M. Mallet du Pan* a tenu ferme dans la basse région de cette *Planette*, & a été confirmé dans sa charge de Directeur *politico-philosophico-critique* des quatre parties du monde ».

« On raconte qu'une jeune fille a été attaquée par deux hommes, sur le chemin de

Ver...... , qu'ils l'ont dépouillée de sa bourse & de quelques bijoux. L'effroi a fait évanouir cette jeune personne, & l'on prétend que les deux fripons ne l'ont point abandonnée jusqu'à ce qu'elle ait repris ses sens, & qu'elle ait été en état de regagner la Ville; ce qu'elle a fait, ajoute-t-on, sans proférer un seul mot de remercîment pour le rare procédé de ces honnêtes brigands ».

« M. le Comte de Mir..... se conduit avec un peu plus d'esprit que M. son frere, le Vicomte; lorsqu'un honorable Membre le provoque essentiellement, il tire un papier & un crayon de sa poche. Sur ce papier sont inscrits les noms des honorables Membres qui l'ont provoqué; la liste est considérable; il la grossit froidement du nom de celui qui le provoque, & lui dit, avec dignité : Monsieur, lorsque j'aurai tiré raison des *préopinans* que voilà, j'aurai l'honneur de vous aller trouver; mais M. le Comte, dit-on, ne va trouver personne : on prétend que cela vient du grand respect qu'il conserve pour les deux Edits d'Henri IV, contre les duels, donnés en 1602 & 1609; pour ceux de Louis XIV, sur le même objet, promulgués en 1651 & 1711, & pour celui de Louis XV, du 28 Octobre 1723 ».

THÉATRE DE MONSIEUR.

Mademoiselle Parizot a débuté, Dimanche dernier, à ce Théâtre, par le rôle de *Juliette* dans l'*Infante de Zamora*. Quatorze ans, une taille enchanteresse, une figure angélique, une voix jolie, juste & flexible, une bonne méthode de chant, beaucoup de dispositions pour

devenir une excellente Actrice : telles sont les rares qualités qui distinguent cette jeune personne des débutantes ordinaires ; & nous ne doutons point qu'elle fasse l'ornement de l'Opéra François, comme *Mademoiselle Baletti* fait celui de l'Opéra Italien. —— Ce Spectacle ferme, dit-on, demain ; tant pis pour les vrais Amateurs de Musique ; tant pis pour les progrès de ce bel art en France : mais, tant mieux pour le grand Opéra & les *Opérateurs* ; tant mieux pour les Italiens du Boulevard ; tant mieux encore, je ne veux pas dire pour qui.——Les Administrateurs de ce Spectacle furent prévenus, immédiatement après l'arrivée du Roi de se pourvoir d'une Salle ; ils n'en ont rien fait. Pourquoi ? . . Les talens du célèbre *Viotti* sont connus. Depuis qu'il dirige la machine, elle semble aller de pis en pis. Pourquoi ? . . . . L'Orchestre, partie essentielle de ce Spectacle, l'Orchestre a passé pour le meilleur de Paris ; bientôt il sera un des plus mauvais. Pourquoi ? . . . . . L'Aristocratie circule & se niche donc par-tout.

Nota. C'est par méprise que, dans notre Feuille d'avant-hier, article *Hôtel-de-Ville*, il a été inséré une invitation, au nom du Comité, adressée à MM. les Présidens des Assemblées, à l'effet d'ouvrir des souscriptions dans chacun de leurs Districts. Cette invitation est ancienne ; sa date est du 15 Juillet dernier : elle fut affichée dans le temps par les ordres du Comité Permanent. Il a pu paroître étonnant de la retrouver dans notre Feuille d'avant-hier, & ce seroit une erreur d'en induire que c'est une invitation nouvelle.

CE JOURNAL paroît tous les matins. Le prix de l'abonnement, depuis le premier Novembre, est de 3 liv. par mois pour Paris, & de 3 liv. 15 s. pour la Province, franc de port. Le Bureau est établi chez M. Gautier, *rue Percée Saint-André-des-Arcs, N°. 21. On recevra les Lettres & Avis, ainsi que les Anecdotes authentiques, Livres nouveaux & Estampes qu'on desirera faire connoître ; mais il faudra affranchir les Lettres & Paquets.*

De l'Imprimerie de la Veuve HERISSANT, rue N. D.